

ID: 026-212600068-20230403-2023_08-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

Afférents au Conseil Municipal En exercice Qui ont pris part à la délibération 23 23 20

Date de la convocation 28 mars 2023

Date d'envoi en Préfecture 6 avril 2023

> Date d'affichage 7 avril 2023

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
20	0	0

REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ALLEX

N° 2023 08

Séance du 3 avril 2023

Le lundi 3 avril 2023 à 20h00, le Conseil municipal de la Commune d'Allex s'est réuni en Salle du Conseil sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents :

Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Eric WAGON, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Pascale REYNAUD, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Line NAUD, Laurent AUBRET, Semya WATBLED AJMI

Etaient excusé(e)s: Jocelyne CASTON (procuration à Gérard CROZIER), Rodrigue ROUBY (procuration à Denis CORNILLON), Sylvie JONDON (procuration à Christel DUBOIS), Virginie PUGLIESE (procuration à Lionel ROUQUET), Emilie BESSON (procuration à Jean-Michel CHAGNON), Margaux HELQUE, Sulian RENAUD, Adla FRECHET

Secrétaire de séance : Eric WAGON

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT N-1 - EXERCICE 2022



	ID: 026-212600068-20230403-2023_08-D
Résultat de fonctionnement I	N-1
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 179 216,13
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 183 732,85
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 362 948,98
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 332 857,35
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	+ 361 926,91
Besoin de financement	0
EXECEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE D 002	362 948,98

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2022 du Budget principal tels que présentés ci-
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document en ce sens.

La délibération est adoptée à l'unanimité

M. Gérard Crozler Maire d'Allex

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants u Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Genoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dotes suivantes:

- date de transmission ou contrôle de légalité de la Préfecture de la Drôme

 date de publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi via l'application" Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commence à courir à compter de l'une ou l'outre des échéances suivantes:

- date de notification de la réponse de l'autorité territoriale

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.